

Pendant plusieurs années, la grille salariale de la profession n'a pas bougé !

INFORMATION SUR LES SALAIRES ET LE POUVOIR D'ACHAT

Pouvoir d'achat sacrifié, le patronat responsable du chaos social !

La petite augmentation de 2,2 % pour l'année 2021 n'a pas suffi à maintenir le pouvoir d'achat des salariés.

L'inflation annuelle se situait ces dernières années entre 1,5% et 2,5 %, et a considérablement augmenté depuis quelques mois avec une hausse de 7 % attendue pour l'année 2022 !

Depuis le 1er mai 2022, les coefficients 120,130 et 140 de la grille des salaires sont en dessous du SMIC !

La FMPS-i a directement interpellé le ministère du Travail pour exiger dans les plus brefs délais une augmentation de la grille salariale à hauteur de 10 %. Les services du ministère du Travail nous ont affirmé qu'ils partageaient nos inquiétudes face à la dégradation continue du pouvoir d'achat des salariés.

La proposition patronale pour augmenter les salaires : une nouvelle provocation !

Face à la faiblesse persistante des salaires, avec une inflation en forte hausse, le pouvoir d'achat des salariés est en train de littéralement s'effondrer...

Pour augmenter les salaires, le patronat propose de supprimer les primes d'ancienneté pour les intégrer dans les salaires de base, ce qui augmente mécaniquement le salaire de base à la hauteur de la prime d'ancienneté, dans le même temps la prime d'ancienneté disparaît purement et simplement !

Exemple : un salarié avec un salaire de 1500 € bruts par mois, qui dispose d'une prime d'ancienneté de 200 € par mois, se retrouverait avec un salaire de 1700 € brut par mois sans sa prime d'ancienneté, qui serait purement et simplement supprimer ! C'est inacceptable !

Provocation inacceptable du patronat !

De qui se moque-t-on ?

Le patronat continue de tirer méthodiquement la profession vers le bas !

Les salariés de la profession en ont ras-le-bol des manœuvres et des provocations répétées d'un patronat irresponsable, complice de la destruction du pouvoir d'achat des salariés et d'une précarité inédite !

La FMPS-i demande une nouvelle fois aux pouvoirs publics d'intervenir auprès du patronat de la sécurité privée pour augmenter l'ensemble de la grille salariale à hauteur de 10 %.



Nous venons d'apprendre que le patronat propose une augmentation à hauteur de 3,25% de la grille salariale : une hausse très insuffisante par rapport à la perte réelle de notre pouvoir d'achat : avec une inflation de 7%, les salariés perdent encore 3,75% de pouvoir d'achat en 2022 !

Le patronat propose une augmentation des premiers salaires de la grille des salaires à hauteur de 2,7 % : très insuffisant par rapport à la perte réelle de notre pouvoir d'achat !

